

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE

Les présentes conditions générales régissent les ventes de frais d'inscription sur la page internet <https://www.congresdesgeometresexperts.fr/> pour la participation aux 48^e Congrès des géomètres-experts du 23 au 25 juin 2026. L'achat des frais d'inscription implique l'adhésion du participant aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Tarifs 1.1

Différents types de tarifs sont proposés selon les offres et leur contenu.

Les prix des frais d'inscription sont indiqués en euros au tarif en vigueur au moment de la vente, toutes taxes comprises. Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au moment de la vente.

Article 2 : Disponibilités

L'organisateur définit les dates et heures d'ouverture de la vente en ligne des frais d'inscription. Les réservations s'effectuent en temps réel, dans la limite des places disponibles.

L'organisateur définit le nombre de places proposées à la vente. Le choix des offres est modifiable par le participant tant que le paiement n'est pas intervenu.

OPA EVENTS ne peut être tenu responsable des erreurs commises par le participant lors de son achat en ligne.

Article 3 : Paiement

3.1 Modes de paiement

Les paiements en ligne s'effectuent par carte bancaire ou par virement.

Pour le paiement en carte bancaire, Le montant de l'achat est débité au moment de la vente, que la confirmation d'inscription soit imprimée ou non.

Pour le paiement par virement, ce dernier doit parvenir dans un délai de 3 jours afin de valider l'inscription.

3.2 Sécurisation des paiements

Les paiements sont sécurisés.

Le numéro de la carte bancaire saisi au moment du règlement de la réservation ne circule pas en clair sur le réseau internet et n'est pas communiqué au Trésor Public.

Il n'est transmis qu'au service de télépaiement assurant la transaction.

3.3 Une fois le règlement effectué, le participant reçoit une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture.

3.4 : Données personnelles

Les données personnelles communiquées lors de la transaction sont conservées par OPA EVENTS, dans la seule finalité de pouvoir contacter le Participant pour lui communiquer toutes les informations pratiques durant l'événement et, en post événement, procéder à une enquête de satisfaction et transmettre les livrables du 48^e congrès des géomètres-experts. Aucune

utilisation commerciale ne sera faite de ces données. Ces données seront détruites à l'issue de l'événement sauf pour le questionnaire de satisfaction.

Article 4 : Annulation et remboursement

4.1 Annulation du fait du participant :

- Remboursement total au participant jusqu'au 31 mars 2026
- Remboursement à hauteur 50% au participant jusqu'au 31 mai 2026
- Aucun remboursement à compter du 1er juin 2026

4.2 Annulation du fait de l'Ordre des géomètres-experts

En cas d'annulation par l'Ordre des géomètres-experts, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

4.3 Annulation du fait d'un cas de force majeur

Dans le cas d'une annulation totale du 48^e congrès des géomètres-experts par l'Ordre des géomètres-experts pour cas de force majeure, les frais d'inscription seront intégralement remboursés au participant.

Dans le cas d'un report du 48^e congrès des géomètres-experts, le participant conservera automatiquement son inscription pour les nouvelles dates.

En cas d'annulation ou de report, quelle qu'en soit la cause, ni OPA EVENTS ni l'Ordre des géomètres-experts ne seront responsables des frais annexes engagés par le participant pour participer au 48^e congrès des géomètres-experts (frais de transport, d'hébergement...). Le participant ne saurait en réclamer le remboursement et en fera son affaire personnelle.

Aucun remboursement ou dédommagement total ou partiel ne sera effectué en cas de non-participation ou de participation partielle.

Article 5 : Délivrance de la confirmation d'inscription

Une fois la transaction bancaire validée, le participant reçoit une confirmation de son achat par email ainsi qu'une facture par email à l'adresse avec laquelle il s'est inscrit. Dans un second temps, le participant reçoit par email la confirmation d'inscription qui peut être soit imprimée au format PDF avec une bonne qualité d'impression (e-billet), soit conservée dans un téléphone mobile (m-ticket).

Un QR code unique, permettant l'accès au 48^e congrès des géomètres-experts, sera transmis dans un email de confirmation, quelques jours avant l'événement.

Chaque confirmation est unique et ne pourra être utilisée qu'une fois, après que le contrôle d'accès aura été effectué. A cet effet, la confirmation doit être lisible et le format du QR code à une taille qui permet le contrôle d'accès par scan.

Article 6 : Conditions d'utilisation de l'inscription

L'inscription vaut adhésion aux règlements intérieurs des lieux et de l'événement du 48^e congrès des géomètres-experts.

L'entrée et la présence sur les sites du 48^e congrès des géomètres-experts pourront être soumises aux consignes contraignantes impératives en vigueur au moment de l'événement, quelle que soit leur source (réglementaire, légale, préfectorale...). Tout participant qui ne respecterait pas ces consignes ou qui refuserait de s'y soumettre pourra se voir refuser l'accès au 48^e congrès des géomètres-experts, sans qu'il puisse disposer daucun recours contre OPA EVENTS ni l'Ordre des géomètres-experts. Ni OPA EVENTS, ni l'Ordre des géomètres-experts ne sauraient être déclarés responsables du refus du Client de se soumettre aux contraintes précitées.

Article 7 : Droits applicables et litiges

Les ventes de frais d'inscription visées aux présentes sont soumises à la loi française en vigueur. En cas de réclamation, une solution amiable sera recherchée avant tout recours devant le tribunal compétent.